



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 mars 2026

Justice des mineurs : le ministère de la Justice recrute 40 professeurs techniques afin de renforcer la prise en charge éducative des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.

Le ministère de la Justice poursuit ses recrutements en 2026 en ouvrant plus de 40 postes de professeurs techniques spécialisés « culture et savoirs de base » pour renforcer le corps enseignant de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) au sein des équipes des unités judiciaires à priorité éducative (UJPE) créées par Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Leur mission : accompagner les jeunes ayant commis des infractions dans la construction de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les inscriptions aux concours sont ouvertes du 27 février au 30 mars 2026.

Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice a lancé une réforme majeure des lieux de placement des mineurs suivis par la Justice, en posant les bases d'une véritable stratégie d'intervention éducative et judiciaire, avec l'éducation et la santé au cœur de la prise en charge des jeunes délinquants.

C'est pourquoi les centres éducatifs fermés (CEF) du secteur public et les unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC) vont être transformés en 85 unités judiciaires à priorité éducative (UJPE). Dans chacune de ces nouvelles structures, un professeur technique sera présent pour renforcer les équipes et garantir le maintien dans la scolarité ou la rescolarisation des jeunes concernés.

Les professeurs techniques sont le corps enseignant de la protection judiciaire de la jeunesse spécifiquement formé aux enjeux de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance. Ils jouent un rôle fondamental dans la prise en charge éducative et le suivi judiciaire des jeunes dont une grande partie est en rupture scolaire. Leur objectif est de redonner aux jeunes le goût de l'apprentissage pour mieux les aider à sortir de l'échec.

Le ministère recrute aujourd'hui 40 professeurs techniques spécialisés « culture et savoirs de base ». Les 40 lauréats du concours viendront **renforcer les effectifs des 57 professeurs techniques** actuellement en poste. La spécialité « culture et savoirs de base » est centrée sur l'acquisition d'un socle commun de compétences scolaires de bases, en français et mathématiques notamment, et de connaissances culturelles telles que l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation artistique ou encore le parcours citoyen.

Une formation rémunérée et des perspectives d'évolution

Les lauréats du concours de professeurs techniques suivent une formation rémunérée d'un an à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) en alternance avec des stages pratiques sur le terrain. Lors de leur formation, les professeurs techniques perçoivent une rémunération d'environ 2 000 € mensuels. Un professeur technique en début de carrière perçoit environ 2 208€ nets par mois et jusqu'à

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

4 887 € nets par mois en fin de carrière.

Une fois en poste, un professeur technique peut bénéficier d'une large offre de formation continue dans les champs de l'action éducative et de la protection de l'enfance. Il peut également évoluer vers des fonctions d'expertise ou de conduite de projets transverses dans les différents services centraux et déconcentrés. Le maillage des 232 structures de la direction sur le territoire national permet également des mobilités géographiques tout au long de sa carrière.

Qui peut candidater ?

Le concours externe est ouvert à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac +3 minimum et aux cadres justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle.

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires ou agents contractuels titulaires d'un bac+2 et justifiant de trois ans de services publics.

Au-delà de leur formation initiale, la protection judiciaire de la jeunesse recherche des personnes dotées de capacités relationnelles, sens de l'écoute, autorité bienveillante et créativité pédagogique.

Plus d'informations sur les concours : [ici](#)

Plus d'informations sur le métier de professeur technique de la PJJ : [ici](#)

A propos des missions de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Au sein du ministère de la Justice, la PJJ accompagne et protège les mineurs et jeunes majeurs faisant l'objet d'une décision de justice, lorsqu'ils sont en danger ou ont commis une infraction. La PJJ a pour mission de protéger, éduquer et garantir l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des mineurs suivis par la Justice dans un objectif de réinsertion et de lutte contre la récidive. Dans le champ de la protection de l'enfance, la PJJ apporte son expertise dans l'évaluation et le suivi des situations d'enfants en danger ou risque de danger.